

DELIBERATION N° 02 - AIDE FINANCIERE A LA FONDATION DE FRANCE RELATIVE A L'OPERATION "SOLIDARITE PHILIPPINES"

Rapporteur : M. BOILEAU

L'archipel des Philippines, au sud-est de la Chine, constitué de plus de 7 000 îles, est une des zones les plus soumises à des désastres naturels et cumule cyclones, inondations, glissements de terrain, séismes, éruptions volcaniques, etc. En 2009, le cyclone Ketsana avait touché Manille, la capitale, et plus de deux millions de personnes avaient été inondées. En décembre 2012, le super typhon Bopha avait touché le sud du pays. Et enfin, le 15 octobre, un séisme a secoué les îles de Cebu et Bohol. Cette année, une vingtaine de typhons ont déjà traversé l'archipel. Un tiers des 95 millions d'habitants vit en dessous du seuil de pauvreté, et est particulièrement vulnérable à ces catastrophes.

Après le passage du typhon Haiyan aux Philippines le 8 novembre 2013 - l'un des plus puissants typhons jamais enregistrés sur terre, qui a fait au moins 5 500 morts, détruit 1 million de maisons et affecté 13 millions de victimes et grâce à la générosité des donateurs, la Fondation de France a collecté à ce jour 1,4 million d'euros pour venir en aide aux sinistrés.

Forte de l'expérience acquise au cours de ses précédentes interventions lors des grandes crises humanitaires du Tsunami en Asie du Sud-Est fin 2004, en Haïti après le violent séisme de 2010, puis au Japon en 2011, la Fondation de France s'est rapidement mise en capacité d'intervenir pour soutenir des programmes d'aide aux populations.

Dans toutes les catastrophes de ce type, la solidarité locale est très importante : c'est le cas également dans les Philippines, où de nombreuses associations locales sont actives. Issues des populations locales, elles sont à l'écoute de leurs besoins et permettent à la Fondation de France de répondre efficacement et avec pertinence. Mais elles ont besoin d'appui, car d'une part elles aussi ont été touchées par le typhon, mais surtout pour redistribuer l'aide dans la durée en apportant toute la garantie sur la destination et l'utilisation des aides.

A la suite de l'évaluation des besoins menée sur le terrain, le comité des solidarités internationales de la Fondation de France a décidé d'intervenir prioritairement dans les secteurs suivants, en plus de **l'aide d'urgence** :

- La **relance de l'économie locale**, par un soutien :
 - à l'agriculture comme par exemple faciliter l'accès à l'achat de semences, appuyer les coopératives agricoles, fournir des micro-crédits, etc ;
 - à la reprise de la pêche : faciliter le rachat des embarcations et des accessoires perdus ;
 - aux artisans et aux petits commerces : beaucoup d'échoppes ont été détruites et doivent reconstituer leur stock.
- **L'appui à la reconstruction de l'habitat** individuel et de bâtiments communautaires (comme par exemple les écoles), en facilitant l'accès aux matériaux pour la reconstruction rapide de l'habitat et en fournissant une assistance de professionnels aux habitants pour un habitat plus durable.

Les projets sont soutenus en fonction des priorités de la fondation. Par exemple, un des premiers est un projet d'appui à 400 familles sinistrées par la distribution d'aide d'urgence et pour la reconstruction de leur habitat dans la zone de Passi sur l'île de Panay, mis en œuvre par l'association Caméléon.

La commune de LUDRES souhaite se montrer solidaire avec ce pays, dont les besoins sont nombreux suite à la catastrophe.

Par ailleurs, compte tenu de l'urgence humanitaire, cette subvention pourrait être versée avant l'adoption du Budget Primitif 2014.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une aide de 1 000 € à la Fondation de France dans le cadre de l'opération "Solidarité Philippines" ;
- de permettre le versement de cette aide avant l'adoption du Budget Primitif 2014.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2014.